



2018

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



Président : Michel PAQUET

Rédaction : Eric Thill

Communauté de Communes de Cattenom et Environs

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
INTRODUCTION	3
1 PRESENTATION DE LA COLLECTIVITE	4
1.1 COMPOSITION DE LA COLLECTIVITE.....	4
1.2 COMPETENCES EXERCEES PAR LA CCCE AU NIVEAU DECHETS.....	5
1.3 SON SERVICE ENVIRONNEMENT	5
1.4 LES PARTENAIRES	6
2 ORGANISATION GENERALE DU SERVICE PUBLIC DE COLLECTE DES DECHETS	8
2.1 PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DES COLLECTES.....	8
Collecte en porte à porte	8
a- Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et du tri sélectif	8
b- Tarification incitative	Erreur ! Signet non défini.
Une BOM est équipé d'un système d'identification et de pesage des bacs de collecte. Erreur ! Signet non défini.	
c- Contenants	9
Collecte en apport volontaire	10
d- Le verre	10
e- Les journaux-magazines	10
f- Les composteurs individuels	10
2.2 CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE DECHETTERIES	12
2.3 TONNAGES COLLECTES	15
2.4 SYNOPTIQUE PRESENTANT LES FLUX DE DECHETS COLLECTES.....	16
2.5 EVOLUTION DES TONNAGES DE DECHETS COLLECTES	17
2.6 TONNAGES DE VERRE COLLECTES.....	17
3 COUT DU SERVICE PUBLIC	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
4 MESURES DE PREVENTIONS	23
5 BILAN ET PERSPECTIVES	23

Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Rapport à la disposition du public à la CCCE

Introduction

Obligation réglementaire des collectivités en matière de rédaction du rapport annuel :

La loi n°95-101 du 2 février 1995, dite Loi Barnier, relative au renforcement de la protection de l'environnement, met l'accent sur la transparence et l'information des usagers.

A cette fin, la Loi Barnier précise qu'il revient au Président d'EPCI compétent en matière de gestion des déchets ménagers et assimilés, de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Le rapport annuel est donc d'abord un document réglementaire. Son contenu et sa diffusion sont définis dans le décret d'application n°2015-1827 du 30 décembre 2015 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Cependant, au-delà des seules obligations réglementaires, le rapport annuel doit, par son contenu et par sa forme, faciliter l'appropriation par les élus du contenu du service public délivré par leur collectivité et être facilement diffusable auprès d'un large public.

Qui élabore le rapport et quand le présenter ?

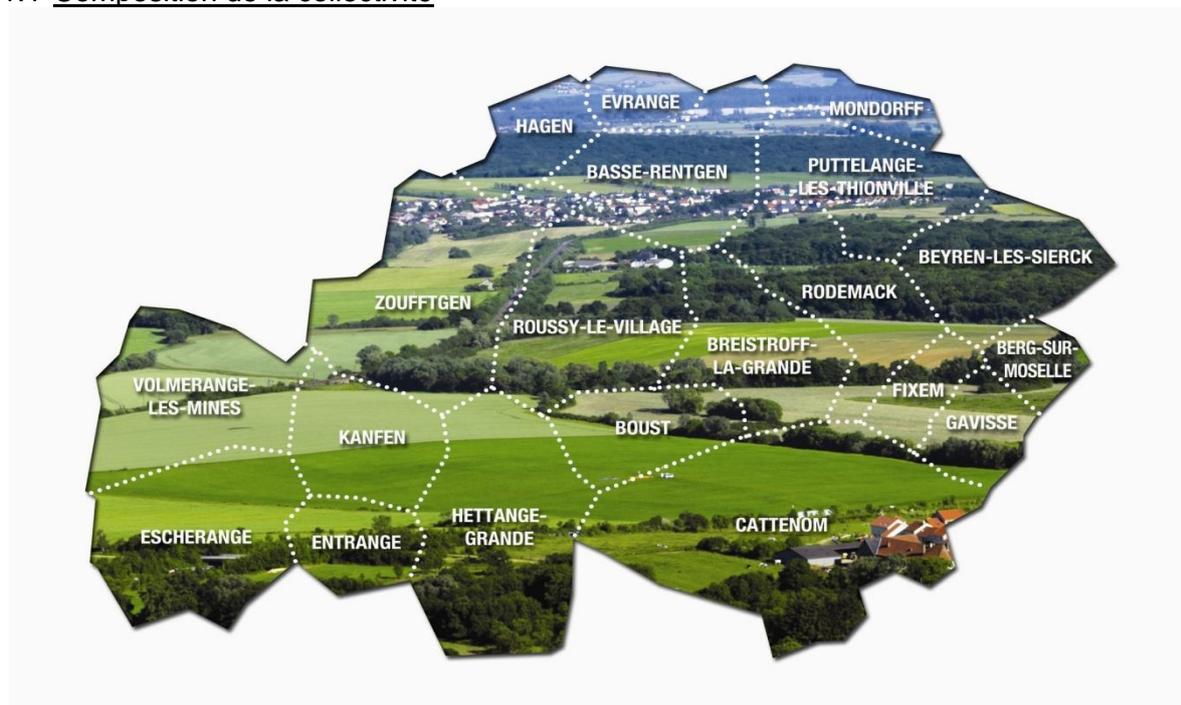
Il revient au Président de l'EPCI compétent en matière de collecte et de traitement des déchets, de présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à son assemblée délibérante, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, soit avant le 30 juin.

Ce rapport, retraçant l'activité de l'EPCI pour chacune de ces compétences est accompagné du compte administratif, et adressé avant le 30 septembre au Maire de chaque commune. Chaque Maire doit ensuite, sur la base de ce rapport, présenter à son conseil municipal quelques éléments sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets et le tenir à disposition des habitants.

Le présent document rassemble les indicateurs techniques et financiers qui décrivent de manière synthétique le service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés tel qu'il est mis en place à la Communauté de Communes de Cattenom et Environs.

1 Présentation de la collectivité.

1.1 Composition de la collectivité



Liste des communes :

	Population
BASSE RENTGEN	431
BERG SUR MOSELLE	443
BEYREN LES SIERCK	549
BOUST	1210
BREISTROFF LE GRANDE	651
CATTENOM	2817
ENTRANGE	1329
ESCHERANGE	608
EV RANGE	237
FIXEM	439
GAVISSE	572
HAGEN	356
HETTANGE-GRANDE	7740
KANFEN	1150
MONDORFF	579
PUTTELANGE LES THIONVILLE	965
RODEMACK	1136
ROUSSY LE VILLAGE	1336
VOLMERANGE LES MINES	2156
ZOUFFTGEN	1110
TOTAL	25814

1.2 Compétences exercées par la CCCE au niveau déchets

La Communauté de Communes de Cattenom et Environs, par décision du conseil en date du 27 septembre 1990, prend en charge la collecte et le traitement des ordures ménagères.

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées chaque semaine dans des conteneurs mis à disposition des usagers par la CCCE.

La collecte en points d'apport volontaire concerne le verre et les journaux/magazines.

La collecte sélective en porte à porte des déchets d'emballage a été mise en place en septembre 2001. La fréquence de la collecte est hebdomadaire.

La CCCE gère deux déchetteries situées à Hettange-Grande (ouverture juin 2000) et à Cattenom (ouverture octobre 2003).

La commune d'Hettange-Grande a intégré la CCCE au 1^{er} janvier 2007.

En janvier 2011, la CCCE a transféré au SYDELON les compétences de transport et traitement des déchets ménagers.

En 2011, une régie de collecte a été créée pour les OM puis fin 2012 pour le tri sélectif.

Une opération de mise à disposition de composteurs individuels pour les particuliers (moyennant une participation de 15€) a été initiée en 1998 et renouvelée tous les deux ans. Depuis de 2013, un stock de composteurs au Centre Technique Environnemental à Hettange-Grande permet la mise à disposition au particulier à tout moment de l'année.

En 2018, le service Filières bois a été mis en place.

Le hangar a été réceptionné au CTE

La production de plaquettes de bois a démarrée.

3 agents sont en charges de la production.

Les bois destinés à cette filière sont en premier lieu extrait des déchetteries afin de les valoriser.

D'autres bois proviennent de collectivités (Bois de ruisseaux, élagage) et de particuliers (sapinière, bois d'élagage).

1.3 Son service environnement

M. Michel HERGAT, est Vice-Président de la commission « Protection et mise en valeur de l'environnement »

Au sein des services techniques dirigés par M. Pascal MULLER, le service environnement est composé de deux pôles distincts :

- un pôle en charge des déchets et de l'environnement durable dirigé par M. Pascal MULLER
- un pôle chargé de la gestion de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) Géologique d'Hettange-Grande dirigé par M0 Didier BECK

- Le service Environnement est géré par M. Éric THILL,

- Le service Filières Bois est géré par M. Éric THILL
- La collecte des déchets est gérée en régie par M Paulo PIRES, chef d'équipe, et 15 agents chargés de la collecte. L'entretien du matériel roulant est assuré par un mécanicien .Le gardiennage des deux déchèteries communautaires est confié à 5 agents.
- Clotilde WEY, ambassadrice du tri, est chargée de sensibiliser les habitants de la CCCE, sur le tri et la prévention des déchets. Cette sensibilisation s'effectue à travers différentes actions que sont :
 - le porte à porte auprès des habitants, des entreprises et des artisans/commerçants du territoire,
 - la tenue de stands informatifs lors d'évènement nationaux et/ou locaux,
 - les interventions auprès des scolaires et périscolaires,
 - la vente des composteurs auprès des particuliers et la mise en place de composteurs auprès d'établissements public et de logements collectifs qui le souhaitent.
 - l'installation de lombricomposteurs dans les écoles du territoire,
 - la formation du personnel en charge des déchets.
- La gestion RNN est assurée Mme Isabelle LENARD

Le secrétariat et la gestion des affaires courantes sont effectués par Mme. Soizic VANDER-TAELEM et Mme. Rachel DEDOLA assure le suivi comptable.

Le Service Environnement est basé au Centre Technique Environnemental à Hettange-Grande. Il assure en outre le pilotage des dossiers relatifs à l'environnement :

- Agenda 21
- Mise en place de nouvelles filières de collectes.
- Aides à l'installation de systèmes utilisant les énergies renouvelables ou de récupérateurs d'eau de pluie
- Plan d'approvisionnement Territorial – bois énergie
- Eolien sur le secteur d'Escherange, Volmerange-les-Mines et Rochonvillers.
- Réserve Naturelle Nationale d'Hettange-Grande

1.4 Les Partenaires

Le **SYDELON**, Syndicat Mixte de transport et de traitement des déchets ménagers et assimilés de Lorraine Nord, a été créé par arrêté préfectoral le 23 décembre 2010.

Cette structure intervient sur un territoire de plus de 182 000 habitants regroupant la Communauté de Communes de Cattenom et Environs (C.C.C.E.), la Communauté d'Agglomération Portes de France Thionville (C.A.P.F.T), la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch (C.A.V.F.) et la Communauté de Communes des 3 Frontières (C.C.3.F.)

Le SYDELON a pour compétence le transport, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés de l'ensemble de son territoire.

L'**ADELPHÉ** est une société privée agréée par les pouvoirs publics. Les contributions versées par les entreprises adhérentes servent à soutenir les collectivités dans la mise en place et le fonctionnement du tri sélectif des déchets d'emballages (acier, aluminium, carton,

plastiques, verre). Ces soutiens sont apportés dans le cadre de contrats pluriannuels avec les Collectivités.

L'**ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) est un organisme public à caractère industriel et commercial.

Une des missions essentielles est de contribuer à la réduction des pollutions et des nuisances dues aux déchets et de favoriser les économies de matières premières et d'énergies.

Concrètement, cet organisme conseille et soutient financièrement les collectivités dans l'acquisition d'équipements et la mise en place de la communication destinée à promouvoir la collecte sélective.

Le **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA MOSELLE** qui par l'intermédiaire de son plan départemental pour l'Environnement, a mis en place un programme d'aides aux collectivités locales afin de les accompagner dans la mise en place d'une gestion des déchets ménagers modernisée.

CITEO est une entreprise privée en charge du recyclage des emballages ménagers et des papiers graphiques. Elle naît de la fusion en septembre 2017 d'Eco-Emballages et d'Eco folio. L'activité de Citeo est réglementée par un agrément d'Etat pour une durée de 5 ans.

2 Organisation générale du service public de collecte des déchets

La collecte et la gestion des déchets ménagers sur le territoire de la CCCE sont financées par le budget principal

2.1 Principales caractéristiques des collectes

Collecte en porte à porte

Modalités de collecte P à P selon les flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% population desservie	Données de collecte en Kg/hab./an
Collecte des OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)	régie	C1	Bac gris	100%	252.46(2018) 246.02(2017) 241.78(2016) 254.29 (2015) 267.40 (2014) 271.12 (2013)
Collecte sélective des emballages	régie	C1	Sac de tri	100%	32.58(2018) 33.41(2017) 31.43(2016) 32.20 (2015) 31.88 (2014) 28.83 (2013)

C1 : collecte 1 fois par semaine –

a- Collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et du tri sélectif

Définition :

Les ordures ménagères résiduelles sont constituées des déchets qui ne peuvent faire l'objet d'un recyclage, par exemple :

- Les pots de yaourt, de fromage blanc et de crème fraîche ;
- Les déchets alimentaires (sauf compostage individuel) ;
- Les sacs et films plastiques ;
- Le polystyrène ;
- Les papiers souillés ;
- Les petits déchets ; etc.

Les emballages appartiennent à la catégorie des déchets recyclables. Pour être recyclés, ces derniers doivent être triés puis déposés dans des sacs de tri transparents spécifiques fournis par la CCCE aux particuliers par l'intermédiaire des mairies.

La collecte et le traitement

La fréquence de collecte est hebdomadaire et assurée en régie depuis le 1^{er} novembre 2011 pour les OM, et depuis le 1^{er} novembre 2012 pour le tri sélectif.

En 2018, les Bennes à Ordures Ménagères (BOM) sont vidées au Centre de Transfert de Manom pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et au Centre de Transfert de tri à Fameck pour le tri sélectif.

Les BOM sont parquées et entretenues au Centre Technique Environnemental à Hettange-Grande.

Organisation de la collecte des OMR et du tri sélectif :

Pour les OMR : 3 tournées par jour, 5 jours par semaine.

Pour le tri sélectif : 1 tournée par jour, 5 jours par semaine

La collecte des déchets (OMR et Tri) est effectuée par un véhicule poids lourd de type benne à ordures ménagères d'un PTAC de 26T, mu par un moteur thermique diesel et équipé d'une benne de 20 m³ avec système de compaction et double lève-conteneurs.

b- Contenants

OMR :

La CCCE est entièrement équipée en bacs d'une contenance de 120 à 750 litres.

La Communauté de Communes met à disposition des nouveaux arrivants un conteneur (le volume varie selon la composition des foyers). Pour chaque demande de particulier, les communes transmettent un formulaire reprenant le nom, l'adresse, la composition du foyer et le motif de la demande (déménagement ou modification du foyer). La CCCE effectue une commande groupée et les poubelles sont livrées aux communes. Les communes se chargent de la distribution des poubelles. Chaque commune dispose d'un stock minimum de trois conteneurs de chaque type pour répondre aux demandes urgentes.

En cas de casse ou de détérioration des conteneurs en cours de collecte, la CCCE prend en charge les réparations ou le remplacement. Des fiches navettes permettent le suivi de ces problèmes.

Pour 2018, le nombre de bacs neufs qui ont été livrés

	120 litres	240 litres	340 litres	750 litres OMR	750 litres tri
Quantités totales	105	206	33	26	16

Tri sélectif :

Des sacs de tri sélectif transparents sont distribués aux foyers par l'intermédiaire des communes. Toutes les mairies disposent d'un stock pour répondre à tout moment aux demandes de leurs administrés.

Lors des collectes, les sacs de tri contenant un fort taux de refus (> 50 %) ne sont pas collectés. Les agents y apposent un autocollant informant les habitants de la raison de la non collecte.

Les problèmes de collecte sont signalés au retour de la tournée au chef d'équipe qui fait intervenir, si nécessaire, l'ambassadrice du tri.

Collecte en apport volontaire

Modalités de collecte AV selon les flux	Mode d'exploitation	Fréquence de collecte	Contenant	% population desservie	Données de collecte en Kg/hab./an
Collecte sélective verre	Prestataire Mineris	Toutes les 3 semaines	Colonnes	1 colonne pour 252 hab.	41.68(2018) 38.76(2017) 35.23(2016) 32.76 (2015) 33.76 (2014) 32.15 (2013) 33.97 (2012) 32.66 (2011)
Collecte sélective papier	En régie	Cycle sur 3 semaines	colonnes	1 colonne pour 446 hab.	19.50(2018) 17.63(2017) 22.42(2016) 20.72 (2015) 20.52 (2014) 21.67 (2013) 21.45 (2012) 21.32 (2011)

c- Le verre

La collecte du verre est réalisée par la société MINERIS. Ce service est facturé en fonction de la quantité de verre collectée, la fréquence de collecte est adaptée à chaque conteneur. Le verre, une fois collecté est traité par l'usine de St-MENGE.

d- Les journaux-magazines

La collecte des conteneurs d'apport volontaire des journaux magazines est faite en régie. Les conteneurs sont vidés selon un programme hebdomadaire.

Le traitement est effectué au centre de Rombas.

Chaque année, les conteneurs (verre ou papier) les plus détériorés sont remplacés (en moyenne 5).

e- Les composteurs individuels

La CCCE organise depuis 1998 des opérations de mise à disposition des particuliers de composteurs individuels (moyennant une participation de 15 € par composteur). Ces opérations ont permis la mise en place de 3447 composteurs (bois et plastiques confondus) dont 12 lombricomposteurs.

Ce type d'opération permet le recyclage des déchets par les particuliers eux-mêmes (qui sont également la source). Cela permet également de diminuer les quantités de déchets verts dans les O.M. et en déchetterie (Quantité estimée > 650t/an).

Suite à la création du Centre Technique Environnemental, il a été décidé un rythme annuel pour les opérations de mise à disposition afin de permettre aux nouveaux arrivants de s'équiper. En 2016, 14 composteurs plastiques et 34 composteurs bois ont été distribués.

Pour 2018, le nombre de composteurs qui ont été livrés est de 123

Composteurs	2018	2017	2016	2015	2014
Plastique	12	7	11	66	177
Bois	101	116	53	132	180
Total	113	123	64	198	357

f- Les lombricomposteurs

Dans le cadre de ses interventions dans les écoles, l'ambassadrice du tri propose la mise en place de lombricomposteurs (1 par école).

En 2017, 2 lombricomposteurs ont été mis en place dans les écoles

En 2018, 1 lombricomposteur a été mis en place dans les écoles

Depuis 2018, la mise en vente des lombricomposteurs aux particuliers a démarré.

11 lombricomposteur ont été distribués

g- Recyclage Valoprest 2018

Le bilan annuel du recyclage des huisseries, polystyrène, livres, verre et huiles alimentaires usagées sur l'année 2018 montre un tonnage de 37,8 tonnes.

Les déchets concernés pour les huisseries sont :

- Les fenêtres usagées (pvc, bois, aluminium) ainsi que les volets roulants et les châssis.
- Les verres non conformes (verres plats)

Des chevalets sont en place sur les déchèteries communautaires afin de collecter les fenêtres usagées, Valoprest se chargeant ensuite de les collecter, de séparer les différents matériaux qui seront ensuite revendu dans des filières spécialisées afin d'être recyclés.

Description	Hettange	Quantité en tonnes		
		Cattenom	2017	2018
HUISSERIES ALUMINIUM	0,142		0,8	0,142
HUISSERIES BOIS	16,277	3,99	13,34	20,267
HUISSERIES PVC	8,152	1,908	8,73	10,06
LIVRES	2,139	1,74	0,615	3,879
POLYSTYRENE	0,482			0,482
VERRE	0,23			0,23
HUILES ALIMENTAIRES USAGEES	1,04	1,7	2,82	2,74
	28,462	9,338	26,305	37,8

Caractéristiques du réseau de déchetteries

Réseau de déchetteries		2018 (en tonne)	2017 (en tonne)	2016 (en tonne)	2013 (en tonne)	2012 (en tonne)
Nombre de déchetteries	2					
Tonnage global entrant		7311.43t	7057.97t	7525.17 t	7187.87 t	6414.44 t
Maîtrise d'ouvrage	CCCE					
Mode d'exploitation « haut de quai »	Régie					
Mode d'exploitation « bas de quai »	Prestataires					
Jours d'ouverture	5 à 6 jours / semaine					
Accueil des Déchets dangereux des ménages	Oui					
Accès professionnels	Oui (< 20 employés)					
Type de déchets acceptés	Filières de Valorisation / CET	Tonnage et Ratio de collecte en Kg/hab./an				
Tout Venant	CET classe II	2002.53. 77.57	2005.14 77.76	1923.36 t 74.42	1841.56 t 71.25	1713.16 t 66.29
Bois traité	Plaquettes	1088.24.t 42.15	1057.84t 40.97	839.96 t 32.5	915.86 t 35.85	844.28t 334.34
Ferrailles	Recyclage	128 t 4.95	126 t 4.88	118.0 t 4.56	129.70 t 5.07	145.75 t 5.92
Déchets verts	Compostage	2154 t 83.44	1810.29 t 70.12	1985.85 t 76.84	1491.92 t 58.4	1429.91 t 58.16
Gravats	CET classe III	1822.97 t 70.58	1952.66 t 75.74	1603.62 t 62.05	2550 t 99.81	2520 t 102.5
Cartons	Recyclage	177.32 t 6.87	168.08 t 6.51	162.04 t 6.27	153.70 t 6.02	150 t 6.1
Déchets dangereux	Elimination	63.00t 2.44	63.96t 2.47	46.57 t 1.8	51.39 t 2.01	45.82 t 1.86
Huiles végétales	Recyclage	2.74t 1.06	2.82t 1.09	3.08 t 1.19	1.260 t 0.5	3.062 t 0.124

Huisseries	Recyclage	30.47 1.18				
Huiles de moteurs	Elimination	8.930 0.35	35.6 0.13	4.62 t 0.17	8,02 t 0.31	9.27 t 0.377
Déchets Electriques Et Electroménagers (DEEE)	Recyclage	169.61t 6.57	205.5t 7.96	158,73 t 6.14	174.9 t 6.84	169.5 t 6.89
Total		297.5	287.63	265.64	286.89	260.93

Une déchetterie est un espace aménagé, clôturé et gardienné, dans lequel les habitants des communes adhérentes à la CCCE peuvent déposer gratuitement leurs déchets qui ne sont pas collectés dans le circuit habituel de ramassage des ordures ménagères. Les déchets sont triés et répartis par l'utilisateur lui-même dans des conteneurs spécifiques suivant les conseils du gardien.

La création de ces espaces a pour but de :

- Permettre à la population d'évacuer ses déchets encombrants et dangereux dans de bonnes conditions.
- Limiter les dépôts sauvages dans les espaces naturels, responsables de graves problèmes de pollution.
- Favoriser la valorisation matière des déchets (recyclable) et réduire par conséquent la consommation de matières premières.
- Traiter les déchets ménagers spéciaux dans des conditions satisfaisantes pour l'environnement.

Les déchets pouvant être déposés en déchetterie sont les suivants :

- Les encombrants
- Les gravats
- La ferraille
- Les pneus
- Le bois traité
- Les déchets ménagers spéciaux (peintures, solvants, huiles, bidons vides, pesticides, engrais, les piles, les batteries...)
- Les journaux-magazines
- Le verre
- Les déchets verts
- Le carton
- Les vêtements
- Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE ou D3E)
- Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) à Cattenom.

- Huiles alimentaires
- Huisseries
- Biens culturels

Les conditions d'accès :

Pour les particuliers : lors de la première visite, le gardien vérifie à l'aide d'un justificatif de domicile l'appartenance au territoire communautaire de l'intéressé. Le volume de déchets journalier déposé est limité afin de ne pas saturer les bennes trop rapidement.

Pour les professionnels : l'accès aux déchetteries est payant. Les gardiens estiment les volumes déposés, ceux-ci sont facturés mensuellement à l'entreprise. Les volumes sont également limités pour éviter la saturation des déchetteries.

Les tracteurs sont interdits sur les déchetteries.

Déchetteries - Horaires

	Hettange-Grande	Cattenom
Lundi	de 9h à 11h45 et de 13h à 17h45	de 13h à 18h45
Mardi	de 9h à 11h45 et de 13h à 18h45	de 10h à 11h45h et de 14h à 18h45
Mercredi	de 9h à 11h45 et de 13h à 18h45	de 9h à 11h45 et de 13h à 17h45
Jeudi	de 9h à 11h45 et de 13h à 17h45	Fermeture
Vendredi	de 9h à 11h45 et de 13h à 17h45	de 9h à 11h45 et de 13h à 17h45
Samedi	de 9h à 18h30 sans interruption	de 9h à 11h45 et de 13h à 18h30



Déchetterie de Cattenom

2.2 Tonnages collectés

Tonnages des différents flux collectés par la CCCE

Tonnages de déchets collectés	Tonnages 2018	Tonnages 2017	Tonnages 2016	Tonnages 2015	Tonnages 2014	Tonnages 2013
Ordures Ménagères Résiduelles	6517.83 252	6 351,99 246.04	6248.38 242.02	6494.78	6574.10	6559.05
Encombrant de déchetteries (Tout Venant)	2 002,53	2 005,14	1923.36	1841.56	1713.26	1671.18
Emballages	841,32 32.58	862,50 33.41	811.8 31.44	822.7	783.92	701.16
Journaux Magazines	503.62	455,26	579	532.28	509.46	533.12
Déchets valorisables apportés en déchetteries*	3491.91	3614	4735.35	4012.16	4082.17	3424.63
Verre	1076.11	1 000,72	909.66	825.26	830.02	781.98
Déchets verts apportés en déchetteries	2154	1 810,29	1441.96	1491.92	1429.91	1340.56
Total	16586	16097	16649.2	16020.66	15922.21	15011.68

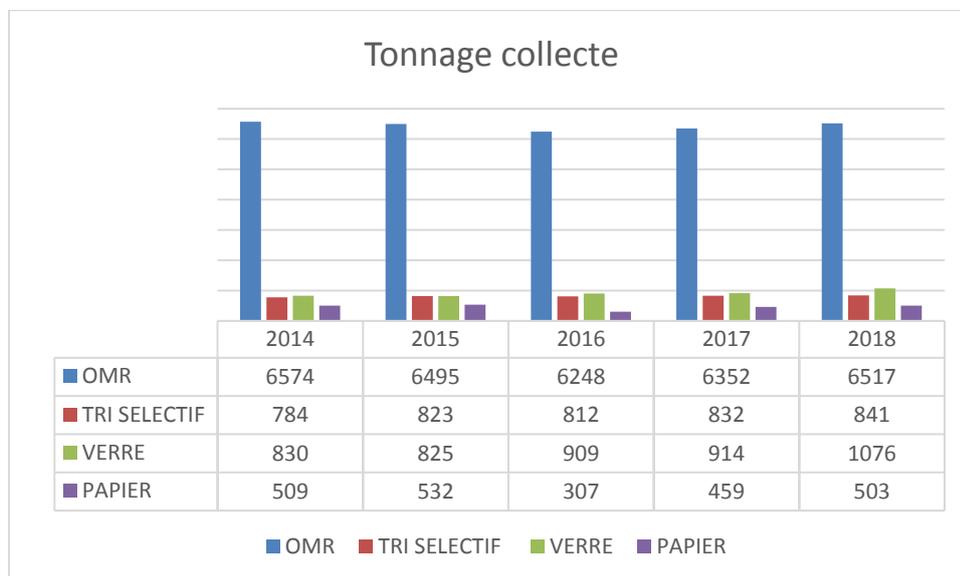
* comprend notamment la ferraille, les gravats, les Déchets Ménagers Spéciaux (DMS), DEEE, huiles, ...

2.3 Synoptique présentant les flux de déchets collectés

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés 2018	Tonnages collectés 2017	Tonnages collectés 2016	Destination des déchets collectés	Tonnages entrants 2018	Mode de traitement
OM résiduelles	PAP	6517.13	6351.99	6248.38	CET classe II d'Aboncourt		Taux de collecte en vue d'une revalorisation
Verre	AV	1076.11	1 000,72	909.66	Usine de St MEGE (88)	1076.11	
Journaux	AV	503.62	455.56	579	Centres de tri Conflans et Maizières les Metz	503.62	
Emballages hors verre	PAP	841.32	862.5	812.3	Centres de tri de Paprec	841.32	
Déchets verts et restes alimentaires	Compostage individuel	3447 composteurs depuis 1998 Dont 13 Lombricomposteurs			Particuliers Estimation : 200kg/an/composteur	650t non collectées Traité par les particuliers (estimation)	Enfouissement 10342.66 60%
Déchets verts	Déchetteries	2154	1810.29	1441.96	PF compostage de Metzervisse et Louvigny	2154	Matière par recyclage 3983.72t– 25%
Encombrants (hors gravats)	Déchetteries	2002.53	2005.14	1923.36	CET classe II d'Aboncourt	2002.53	Organique par compostage 2884.4t– 15%
Gravats	Déchetteries	1823	1952	1603	CTE classe III	1823	Autres traitements 106.24t – 1%
Ferrailles	Déchetteries	128	126	118	Derichebourg ESKA Thionville et Wittmann Yutz	128	
Cartons	Déchetteries	177.32	168.08	162.04	CITRAVAL Rombas	177.32	Méthanisation 0t – 0%
Bois traités	Déchetteries	1088.24	1057.84	839.96		1088.2	
DEEE	Déchetteries	169.11	205.5	179.57	Voir détail DEEE	169.11	
Déchets dangereux	Déchetteries	63	63.96	46.57	Cedilor Montois la Montagne	63	
Batteries	Déchetteries	1.8	0	0	SITA	1.8	
Pneus	Déchetteries	26	30.03	41.24	Gilles Henry Toul (Suez)	26	
Huiles végétale	Déchetteries	2.74	2.82	3.08	Service Antipollution de l'Est – 67 Reutenbourg	4.11	
Huiles Vidange	Déchetteries	8.930	3.560	4.62	SRRHU 54 Toul	8.930	
Piles	Déchetteries	2.4	1.2	3.01	ECO-PHU 57 Marly	2.4	
TOTAL		16615.72	16097	14800			

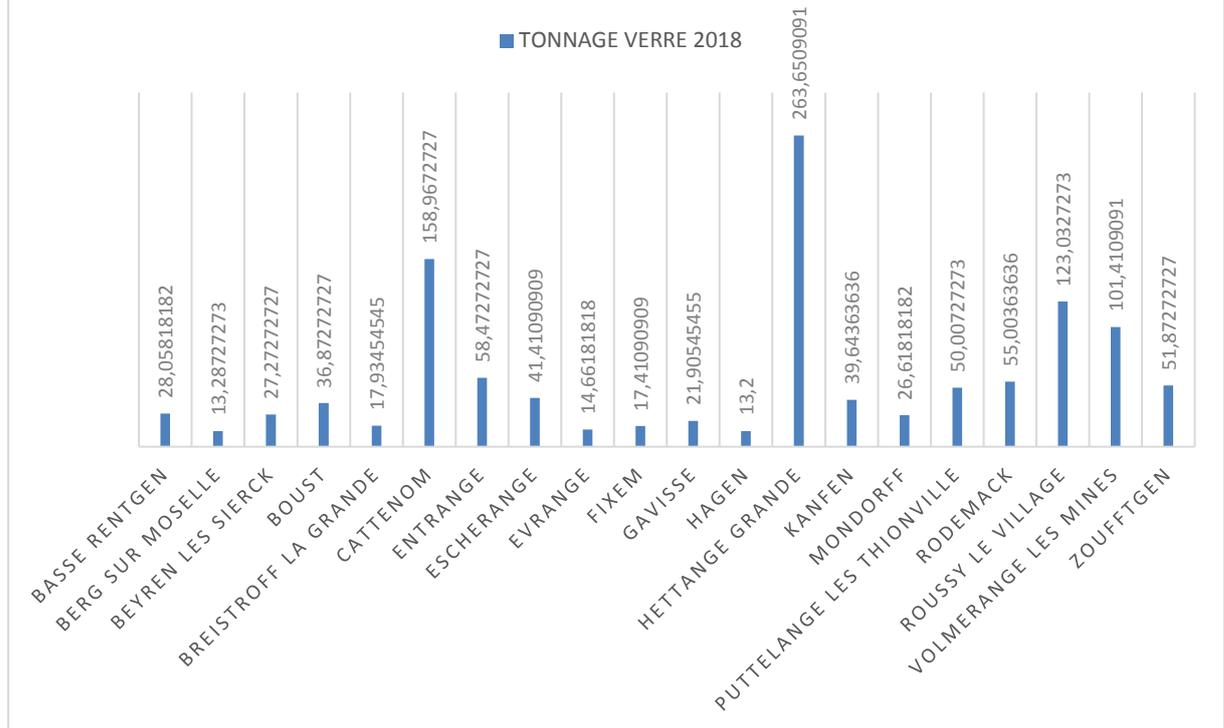
La dernière colonne de droite rassemble les tonnages collectés et les taux de collecte par mode de valorisation. Un code couleur permet de visualiser les modes de valorisation.

2.4 Evolution des tonnages de déchets collectés

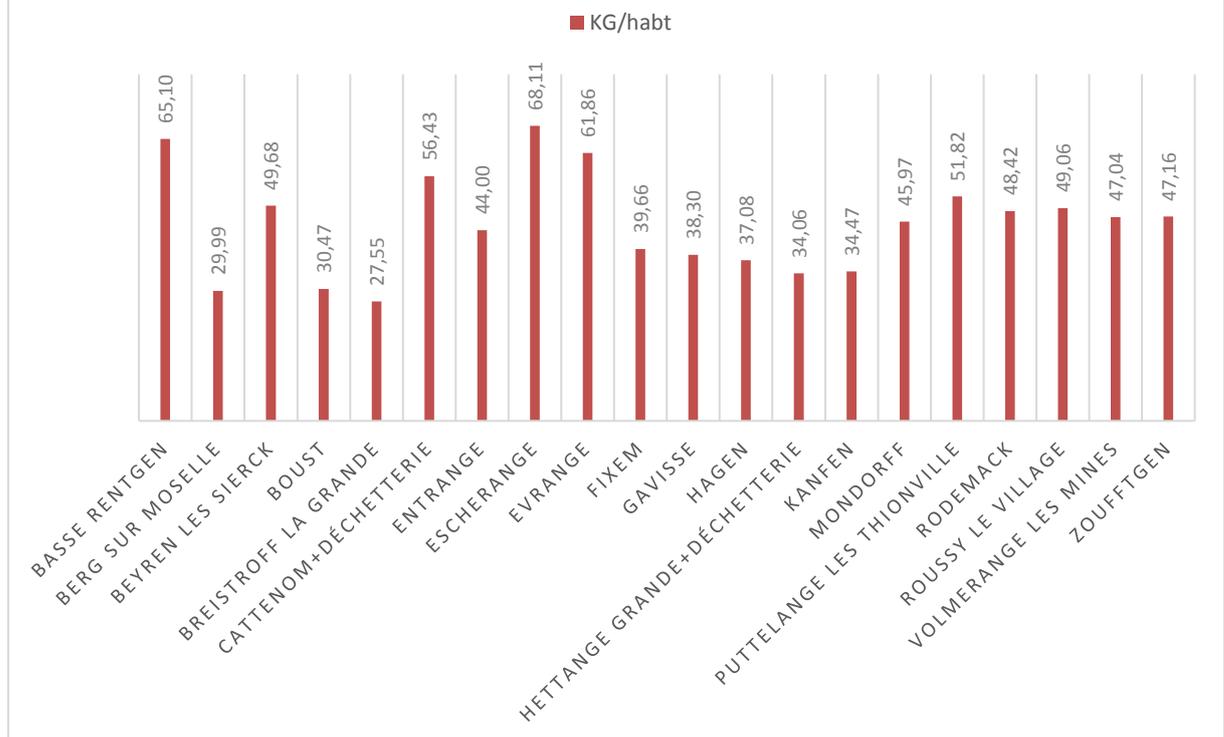


2.5 Tonnages de Verre collectés

TONNAGE VERRE PAR COMMUNE



TONNAGE VERRE PAR COMMUNE



➤ LES RÉSULTATS DE VOTRE COLLECTE 2018

CC DE CATTENOM ET ENVIRONS (57)

220,4 tonnes de DEEE collectées en 2018



220,4 tonnes de DEEE collectées en 2018
Soit une évolution de **+7,2%**
par rapport à la collecte 2017



soit **39 112**
appareils électriques et électroniques



Votre performance
est de
8,9 kg/hab/an

Votre collectivité fait partie du milieu **Semi-urbain**

Performances nationales par milieu	Performance
Rural (< 70 hab/km ²)	9,9 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,0 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	2,9 kg/ha/an



165 tonnes de matières recyclées
19 tonnes d'autres valorisations (énergétique, matière...)
37 tonnes de matières éliminées en installations spécialisées



260 barils de pétrole évités
975 tonnes de CO₂ économisées
Soit l'équivalent de : **6 634 millions de kilomètres**
parcourus en voiture

VOTRE BILAN 2018

+ Votre contribution à la collecte en 2018

Votre 1^{ère} collecte DEEE : 27/05/2008

	2015 (tonnes)	2016 (tonnes)	2017 (tonnes)	2018 (tonnes)	Nombre d'appareils 2018	Progression des flux 2017/2018
 GEM HF	49,7	63,8	69,6	76,3	1 507	+9,6%
 GEM F	26,0	31,8	31,2	33,7	678	+7,9%
 ECRANS	34,5	45,6	29,2	26,8	1 581	-8,2%
 PAM	64,7	72,0	75,4	83,6	35 346	+10,8%
Total	174,9	213,2	205,5	220,4	39 112	+7,2%



Vous avez collecté en 2018

39 112
appareils

Pour connaître les tonnages collectés dans chacune de vos déchetteries, connectez-vous sur votre portail.
Pour savoir comment faire, rendez-vous sur www.eco-systemes.fr/export-tonnages

+ Votre performance Eco-systèmes 2018

Le nombre d'habitants mentionné dans votre Convention OCAD3E s'élève à : **24 717 habitants**

Performance filière en (kg/ha/an*)	Collectivités territoriales	Distributeurs**	ESS (Emmaüs)	Autres canaux	TOTAL
Votre département affiche une performance de :	6,4	1,9	0,4	6,3	15,0
Votre région affiche une performance de :	7,3	1,7	0,3	3,3	12,6
Au niveau national, la performance est de :	6,3	1,7	0,3	1,9	10,3

La performance (1)
de votre collectivité :
8,9 kg/hab/an

Votre collectivité
fait partie du milieu :
Semi-urbain

(1) Tonnage de l'année
2018/population
contractuelle OCAD3E.
Tient compte des
éventuels changements
de populations et prorata
temporis.

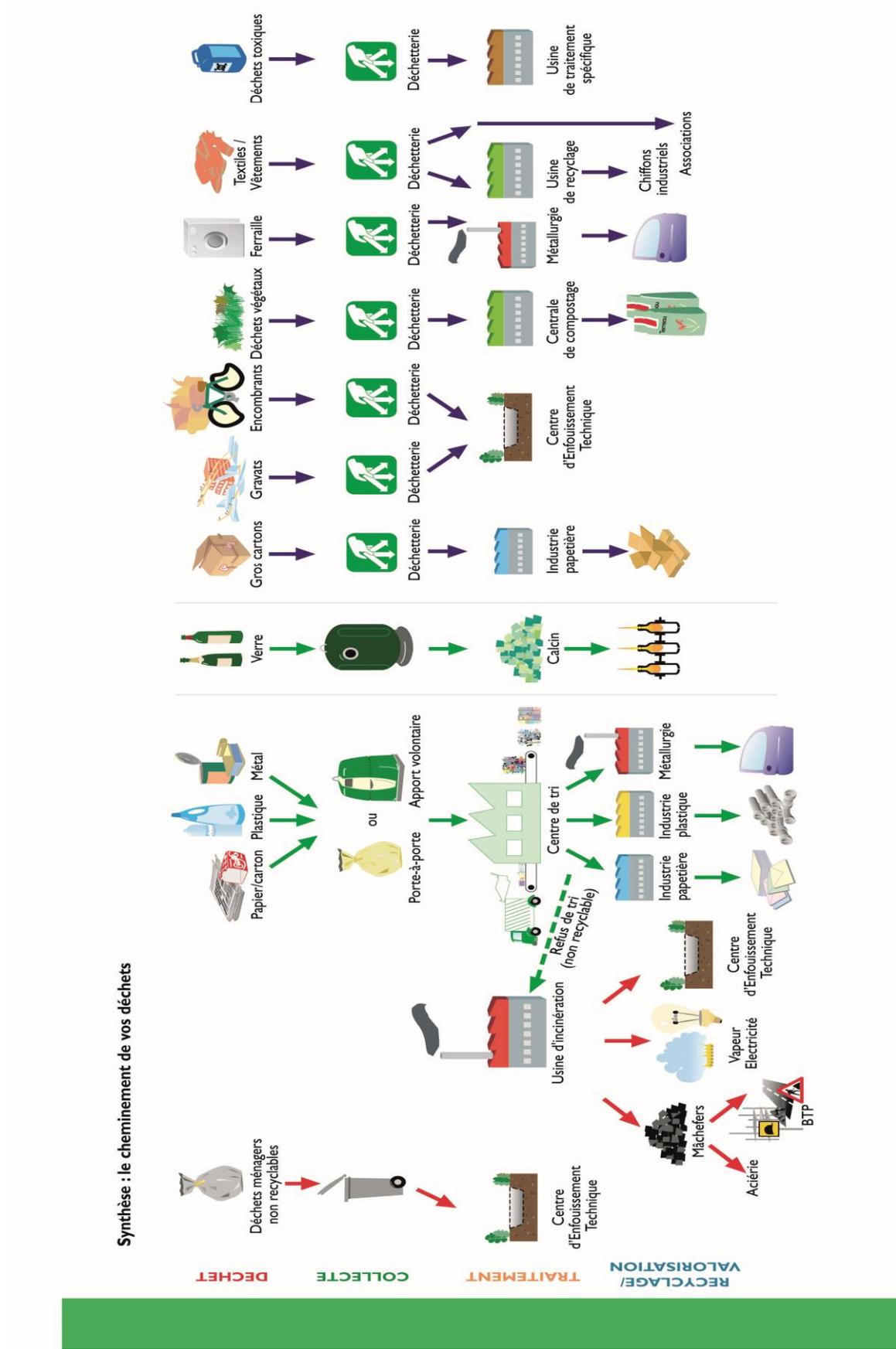
* Calcul sur la base de la population Insee 2016 (valable au 1er janvier 2019).

** Les données peuvent ne pas être significatives du fait de l'organisation de certains distributeurs avec des entrepôts régionaux.

+ Performances nationales des collectivités territoriales desservies par Eco-systèmes

Milieu	Performance 2017	Performance 2018
Rural (< 700 hab/km ²)	9,9 kg/ha/an	9,9 kg/ha/an
Semi-urbain (entre 70 et 700 hab/km ²)	7,4 kg/ha/an	7,0 kg/ha/an
Urbain (> 700 hab/km ²)	3,2 kg/ha/an	2,9 kg/ha/an

3.1 Synthèse : le traitement des déchets



3.2 Coût du service public

Dépenses	2017		2018	
	Cattenom	Hettange-Grande	Cattenom	Hettange-Grande
Déchèteries				
Personnel	72 988,49	104 398,79	73 265,88	105 301,18
Eau/ Elec/FT	664,47	CTE	624,00	CTE
Déneigement				
nettoyage	179,10	CTE	242,85	CTE
Réparations et verif périodique	121,44	39,18	-	-
Fournitures diverses	127,24	616,67	799,85	799,85
Annonces légales				
Prestations transports et traitements				
Traitement DASRI/Huiles/Pneus/huissierie/biens culturels	11 434,00	12 244,55	11 475,68	19 527,23
Remplacement personnel du samedi				
Total	85 514,74	117 299,19	86 408,26	125 628,26
		202 813,93		212 036,52
Service Environnement		Ratio		
Personnel	129 963,11	- 4 549,29	125 413,82	
Sacs de tri	32 793,08	- 4 286,83	28 506,25	
Régie		Ratio		
Personnel	675 818,99	- 70 980,58	604 838,40	
Formation	11 619,00	- 8 852,30	2 766,70	
Vêtements	4 746,05	- 2 440,47	2 305,58	
Eau/ Elec/FT	7 130,98	4 097,97	11 228,95	
Carburant	73 780,00	33 649,09	107 429,09	
nettoyage des locaux	7 295,03	6 282,72	13 577,75	
Fournitures entretien	6 853,38	- 5 307,21	1 546,17	
Entretien matériel roulant	56 972,21	22 303,39	79 275,60	
Vérif périodique	8 122,64	- 4 817,79	3 304,85	
Fournitures diverses/Fournitures petit équipement	31 334,59	- 18 435,89	12 898,70	
Taxes diverses matériel roulant	1 520,00	-	1 520,00	
Locations photocopieurs+divers	756,00	63,81	819,81	
Location matériels roulants	4 212,00	- 4 212,00	-	
LOC BT INTEGRA OXYGENE ACETYLENE	195,54	254,08	449,62	
Alimentation(eau)	1 436,40	- 985,28	451,12	
Total	891 792,81	- 49 380,47	842 412,34	
Sydelon	1 391 776,43	- 10 515,22	1 381 261,21	
Total dépenses	2 649 139,35	- 59 509,21	2 589 630,14	
Recettes				
Ecoorganismes		-		
Adelphe (tri sélectif)CITEO	180 346,77	- 40 071,97	140 274,80	
Ecofolio (papiers)	Pas de contrat		20 753,00	
Ocad3E (DEEE + Lampes)	6 317,18	11 325,55	17 642,73	
Regularisation Sydelon	-	39 400,00	39 400,00	
Repreneurs		-		
Verre	23 541,02	13 821,92	37 362,94	
Ecomobilier		1 481,64	1 481,64	
Revipac	15 374,79	4 696,99	20 071,78	
Arcelor	3 157,28	3 503,86	6 661,14	
Valorplast	42 472,48	- 3 901,55	38 570,93	
Affimet		1 854,38	1 854,38	
Autres (artisans, particuliers)		-		
Déposes artisans	2 988,70	- 157,70	2 831,00	
Avoir EDF - Orange ...	-	-	-	
Composteurs (particuliers)	1 184,00	754,80	1 938,80	
Remboursement CPAM - mutuelle	17 220,19	22 070,05	39 290,24	
		-		
AIDE INSERTION CONTRAT APPRENTISSAGE PERSONNE HANDICAPEE -	18 550,81	- 5 115,93	13 434,88	
Total recettes	311 153,22	70 415,04	381 568,26	
Total dépenses - recettes	2 337 986,13	- 129 924,25	2 208 061,88	

4. Mesures de préventions

- Poursuite de l'opération composteurs individuels sur le territoire communautaire
- Agenda 21 (axe réduction des déchets : amélioration de la communication)
- Ambassadrice du tri
- Animation dans les écoles primaires

5. Bilan et perspectives

- Poursuite de l'agenda 21
- Formation continue interne sur le tri sélectif à destination des agents de collecte.
- Production de plaquettes de bois.
- Etude de mise en conformité des deux déchetteries avec contrôle d'accès.